

*** Mise en Garde**

Hommage à Raymond Devos

- Je vous téléphone à propos de ce que vous avez mis dans votre site....
- Oui ?
- Votre proférez des attaques, disons, assez vives.
- Mais c'est contre un personnage qui s'exprime sous un pseudonyme ! C'est un anonyme...
- Vous semblez ignorer que maintenant, les anonymes ont des droits.
- Ah bon !?
- Oui, c'est tout récent. Depuis longtemps une commission planchait sur une déclaration des droits des anonymes.
- Une commission ! Quelle commission ?
- Une commission composée d'anonymes, triés sur le volet, bien sûr. Disons une commission de sages.
- Des sages ?
- Des sages, couverts par l'anonymat, pour qu'ils ne puissent pas être l'objet de pressions.
- Ah
- Depuis des mois, les attaques contre les anonymes s'étaient multipliées, dans les blogs. Alors ils se sont plaints. Ils ont écrit à l'Assemblée Nationale.
- Ils ont écrit quoi ?
- Eh bien, une lettre anonyme.
- Qui disait quoi ?
- En principe c'est confidentiel. Tout ce que je peux vous dire c'est qu'ils se plaignaient en des termes très appuyés.
- Vous pourriez m'adresser la copie de cette lettre ?
- Non. Maintenant, diffuser et a fortiori publier le contenu d'une lettre anonyme, cela peut vous mener très loin. Vous pouvez être l'objet de poursuites. Avant il y avait des plaintes contre X.

Récemment, une nouvelle loi est passée. Un anonyme peut déposer plainte. L'auteur d'une lettre anonyme, par exemple.

- Il la dépose sous quel nom ?

- Il n'a pas à donner son nom. C'est une plainte sous X.

- Une plainte sous X ?

- Et d'ailleurs ce plaignant peut à son tour déposer une plainte contre X. Cela devient une plainte contre X, déposée sous X.

- Vous voulez dire qu'une lettre anonyme est devenue quelque chose de confidentiel.

- Même s'il n'est pas signé, un mail privé, c'est un mail privé et nous n'avez pas le droit d'en diffuser le contenu.

- Mais alors, on est sans recours face aux attaques.

- Pas du tout !

- Alors, que faut-il faire ?

- Vous répondez.

- Comment ?

- Eh bien, vous prenez un pseudonyme.

- Je vous remercie de m'apporter ces éclaircissements.

- Plus encore : cette mise en garde. Attaquer un anonyme sous votre nom, cela peut vraiment vous coûter cher, maintenant, sachez-le.